

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 juillet 2014

Par convocation en date du 9 juillet 2014, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le 18 juillet 2014 à 19h.

Etaient présents : M. Patrick BOURRASSAUT, M. Jean-Yves ROSSET, Mme Michèle COLLIN, M. Georges DUMAS, Mme Sophie BIACABE, Mme Aurélie COUPET, Mme Cécile DUTRAIVE, M. Guy-Pierre PASSINGE, M. Franck TRICAUD, M. Dominique VIAL, M. Louis VIAL, M. Pascal ROUSSILLON.

Arrivés à partir du point 6 : M. Marc TAMAIN.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Françoise DUCERT à M. Patrick BOURRASSAUT,

Excusé : M. Denis DUPERRAY.

Ordre du jour :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2014 ;
- 3- Nouveaux rythmes scolaires et temps d'activités périscolaires ;
 - Participation financière des parents et modification de la régie de recettes ;
 - Adaptation du temps de travail des agents et modification du tableau des effectifs ;
 - Sollicitation du fonds d'amorçage et des aides éventuelles de la CAF ;
- 4- Désignation d'un correspondant « Défense » ;
- 5- Sollicitation d'une subvention au titre des amendes de police ;
- 6- Compte-rendu du conseil de la COR du 2 juillet 2014 ;
- 7- Avancement du dossier de construction de logements à la place de l'usine CORGIER ;
- 8- Avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- 9- Questions et informations diverses...

1. Désignation du secrétaire de séance

Michèle COLLIN est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu.

3. Nouveaux rythmes scolaires et temps d'activités périscolaires.

a- Participation financière des parents et modification de la régie des recettes :

Vu la délibération du 30 mars 2007, instituant une régie de recette pour la cantine municipale ;

Vu la délibération du 20 juin 2014, approuvant le projet éducatif territorial et la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires.

Conformément au projet éducatif territorial approuvé par le Conseil municipal du 20 juin 2014, M. le Maire propose de fixer la participation des parents au coût du temps d'activités périscolaires à la somme forfaitaire de 10 € par élève, par trimestre et par activité. Cela coûtera 90€ par an pour un élève participant à l'ensemble des activités.

M. le Maire indique que le CCAS statuera en cas d'éventuelles difficultés financières d'une famille de Valsonne.

M. le Maire rappelle qu'une régie de recette a été instituée aux fins d'encaissement des redevances liées à la cantine municipale. Il propose d'étendre cette régie aux participations pour le périscolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

FIXE la participation aux activités périscolaires à 10€ par élève, par trimestre et par activité ;

ETEND la régie de recette instituée pour la cantine municipale à l'encaissement de ces participations périscolaires ;

AUTORISE M. le Maire à prendre les arrêtés correspondants et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

b- Le changement des rythmes scolaires et les activités périscolaires ont des conséquences sur les temps de travail du personnel communal.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu que les modifications des temps de travail des agents titulaires n'excèdent pas 10% du nombre d'heures de service afférents aux emplois concernés et n'ont pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL,

Monsieur le Maire indique que la modification du temps scolaire et la mise en place des temps d'activités périscolaires nécessitent une adaptation du temps de travail des agents municipaux intervenants à l'école.

Il propose donc les modifications suivantes :

- Passage du temps de travail annualisé d'une ATSEM de 23,5h à 25,3h ;
- Passage du temps de travail annualisé d'une ATSEM de 23,5h à 24,5h ;
- Passage du temps de travail annualisé d'un poste d'adjoint technique de 25,9h à 26,75h ;
- Passage du temps de travail annualisé d'un poste d'adjoint technique de 17,5h à 19h ;
- Création sur la base d'un temps de travail annualisé d'un poste d'adjoint technique de 11,5h (ce poste est pourvu par un agent non titulaire).

L'impact budgétaire de ces décisions est estimé à 2 000 € environ.

Le temps de travail lié spécifiquement à l'encadrement du temps d'activités périscolaires ne pouvant être estimé précisément fera l'objet d'un paiement d'heures complémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, APPROUVE les modifications proposées ;

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité, tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} septembre 2014 ;

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision et à procéder à la signature des actes correspondants.

c- Sollicitation du fonds d'amorçage et des aides éventuelles de la CAF

Le coût des activités périscolaires est estimé à 12 000€, l'aide de l'Etat est de 6 500€, la participation des familles est de 4 500€.

La déclaration en centre de loisirs sans hébergement auprès de Jeunesse et Sport devrait permettre une aide de la CAF.

4. Désignation d'un délégué « Défense »

Dans le cadre du parcours citoyen, de la journée citoyenne, des liens avec les anciens combattants et du devoir de mémoire, Georges DUMAS est désigné correspondant « Défense ».

5. Sollicitation d'une subvention au titre des amendes de police.

Un dossier a été monté prévoyant :

- Un radar pédagogique à l'entrée du village côté col du Pilon ;
- Des marquages au sol ;
- Des nez de marche réfléchissants ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve les demandes.

M. le Maire précise que les réalisations seront fonction de l'enveloppe de subvention obtenue.

6. Compte-rendu du Conseil Communautaire de la COR du 2 juillet 2014.

Le transfert de l'assainissement collectif, non collectif et des eaux fluviales a été acté et entre dans les compétences de la COR.

Les séances de piscine pour les enfants des écoles étaient avant une compétence de la Communauté de communes du Pays de Tarare, elles sont maintenant dans les compétences de la COR qui a décidé de financer au maximum 10 séances pour les enfants du cycle II.

Informatisation dans les écoles. La COR a décidé d'un investissement de 2 000 € par an, par école, cumulable 2 ans, ainsi qu'une enveloppe de 950€ pour la maintenance.

Abandon du projet ECOVAL à Tarare, le projet du nouvel hôpital est pour sa partie foncière porté par la COR qui installera son siège dans l'ancien hôpital, le gymnase des 3 vallées est rétrocédé à la ville de Tarare.

Les permis de construire seront maintenant instruits par la COR qui facturera ses prestations à la commune en fonction des actes réalisés. La signature du permis reste une compétence du Maire.

7. Avancement du dossier de construction de logement à la place de l'usine CORGIER.

La commune a décidé de ne pas garder de salle pour elle, tout le bâtiment sera donc en appartements. Les travaux doivent commencer à l'automne.

8. Avancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire fait le point sur les désaccords avec les services de l'Etat mis en lumière lors de la dernière réunion. Il indique que le droit pourrait évoluer dans un sens plus favorable au projet de la commune et propose donc d'attendre un peu avant d'arrêter le projet de PLU.

9. Questions et informations diverses.

La plaque des disparus de la première guerre mondiale est à refaire. Plusieurs projets ont été proposés, les Anciens Combattants souhaitent la refaire à l'identique. Une demande de subvention sera effectuée auprès de l'office national des anciens combattants et victimes de guerres.

Le déménagement des cantonniers dans les nouveaux locaux à la rentrée de septembre.

Le 6 septembre : fête du regroupement des Pompiers de Valsonne et de Saint-Clément.

Les 20 et 21 septembre : journée du Patrimoine, à cette occasion le Moulin sera ouvert dans le cadre de « autour du Sôanan ».

Stationnement auberge

Le sujet de la réglementation du stationnement sur le parking en face de l'auberge est évoqué. M. le Maire indique que l'information a dû être communiquée en questions diverses du conseil sans que cela appelle une décision. La réglementation du stationnement relève du pouvoir de police du Maire.

Cette réservation pour l'auberge est sur une plage courte entre 11h et 14h. L'objectif est surtout de faire tourner les véhicules sur ce parking pour permettre aux activités économiques d'en profiter pleinement. La volonté est d'éviter ici des stationnements tampon ou à la journée.

M. le Maire ajoute que cette mesure peut avoir un effet bénéfique pour le garage situé à côté, lui libérant de la place pour le stationnement de ses clients en journée. Il indique également qu'il a demandé à ce qu'il y ait une gestion intelligente du parking entre l'auberge et le garage. Rien n'empêche le stationnement d'une ou deux voitures de la part du garagiste si le reste du parking est disponible les jours de faible affluence. Une gestion en bonne intelligence devrait faciliter la cohabitation.

Enfin, le Maire propose qu'une évaluation soit réalisée en fin d'année après quelques mois de fonctionnement pour tirer un bilan de cette mesure et, soit la conserver, soit ne réserver que la moitié des places, soit tout supprimer.

Réunions :

- commission communication : le 4/09 à 20h30
- commission travaux : le 19/09
- commission finances : le 26/09
- prochains conseils municipaux : les 12/09, 31/10 et 12/12.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Valsonne, le 24 juillet 2014.

La secrétaire de séance

Le Maire

Michèle COLLIN

Patrick BOURRASSAUT